

Le journal catho La Croix défend l'indéfendable IESH !

écrit par Juvénal de Lyon | 6 juillet 2025





Le 17 juin 2025, l'Institut européen des sciences humaines (IESH), situé à Saint-Léger-de-Fougeret (Nièvre), a reçu un courrier l'informant de l'intention du ministère de l'intérieur de le dissoudre. Pierre DESTRADE / PHOTOPQR/JOURNAL DU CENTRE/MAXPP

Comme toujours, l'angélisme catho transparaît dans cet article du journal La Croix, fraternellement naïf et prêt à la soumission !

N'ont-ils jamais lu le Coran, tous ces Béotiens prêts à la collaboration avec une idéologie qui veut leur disparition ? Quel dialogue peut-il s'instaurer avec une doctrine dont le but final est, à longueur de versets, la disparition des juifs et chrétiens(associateurs) adorateurs d' une déité trinitaire afin que la religion soit entièrement à Allah ? (coran 8 : 39 – Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah).

Juvénal

L'Institut européen des sciences humaines, l'une des principales écoles de formation pour les cadres religieux musulmans en France, risque la dissolution.

L'institut nie les accusations du ministère de l'intérieur, estimant qu'elles « *ne tiennent pas la route* ».

Une nouvelle conséquence du rapport ministériel sur les Frères musulmans en France ? Après le lycée Averroès de Lille et le lycée Al-Kindi de Décines, voilà une autre structure islamique liée historiquement à la fédération Musulmans de France (ex UOIF) dans le viseur du ministère de l'intérieur.

Le 17 juin 2025, l'Institut européen des sciences humaines (IESH), l'un des principaux instituts de formation pour les cadres religieux musulmans en France, situé à Saint-Léger-de-Fougeret, près de Château-Chinon dans la Nièvre, a reçu un courrier l'informant de l'intention du ministère de l'intérieur de le dissoudre.

L'IESH a été créée en 1990 par l'Union des organisations islamiques de France. Cette fédération musulmane, [renommée en 2017 Musulmans de France](#), est historiquement liée à la confrérie des Frères musulmans et a été récemment pointée du doigt dans [un rapport ministériel](#) présenté en mai. Ce même rapport épinglait l'IESH pour des enseignements qu'il qualifiait d'« *antirépublicains* ».

De là à dissoudre l'institut ? La Croix a pu consulter la réponse de l'IESH au ministère de l'intérieur. Selon ce courrier, l'école de formation serait mise en cause sur la base des alinéas 1, 6 et 7 de l'article L. 212-1 du code de sécurité intérieure. Concrètement, selon ce document, le ministère accuse ainsi l'IESH de légitimer les châtiments corporels, pointe des supports de cours et des ouvrages qui selon lui « *présentent l'homme comme supérieur à la femme* », « *l'autorisent à la frapper* » (sourate 4, verset 34) et légitiment la polygamie. Il lui reproche également de promouvoir « *une lecture de l'islam haineuse, discriminatoire et violente à*

l'encontre des non-musulmans » et de légitimer le djihad armé.

Un institut visé par des mesures administratives

Depuis 2020, l'IESH fait l'objet de mesures administratives. L'institut de formation islamique indique que ses comptes bancaires ont été fermés ces dernières années.

En décembre 2024, une perquisition a été menée dans ses locaux et récemment son matériel informatique a été confisqué ainsi que de nombreux documents internes.

Un arrêté ministériel daté de la mi-juin a également ordonné le gel de ses avoirs.

Textes religieux violents

Accueillant cette notification avec *« beaucoup d'incompréhension et d'injustice »*, l'institut répond point par point dans un long courrier aux accusations du ministère de l'intérieur. Il argue que les textes religieux violents cités sont utilisés en cours pour être analysés, contextualisés (i.e. la négation du coran incrée ?) , critiqués et déconstruits.

« L'approche de l'IESH repose sur le fait qu'on ne peut transformer une compréhension problématique d'un texte religieux qu'en l'abordant directement, dans sa lettre et son contexte, pour en faire ressortir les limites, les conditions historiques et les contre-arguments théologiques », soutient-il. L'institut réaffirme à plusieurs reprises son attachement aux lois de la République et cite d'autres supports de cours et interventions de ses professeurs contredisant les accusations du ministère.

Quant au reproche du ministère selon lequel *« la*

formation de l'IESH a constitué une étape dans le processus de radicalisation violente » de certains individus, l'IESH met en valeur le peu de temps que les personnes en question ont passé dans l'institut et soutient également que l'établissement *« a joué un rôle primordial dans le signalement des profils à risques auprès de la préfecture de la Nièvre »*.

Premier institut de théologie islamique à voir le jour en France, l'IESH demeure l'un des plus importants aujourd'hui, avec quelque 200 étudiants et étudiantes. Il dispense trois cursus : un département d'apprentissage du Coran, un autre de langue arabe et le troisième de théologie. Selon son doyen Larabi Becheri, cet enseignement se caractérise par la volonté de *« fournir aux musulmans de France un regard équilibré entre les textes traditionnels et le contexte actuel !!! »*.

« J'ai constaté qu'il y avait un espace de discussion »

« Ce sont des conservateurs qui cherchent à faciliter la pratique des musulmans observants en contexte français », analyse le politologue spécialiste de l'islam Haoues Seniguer, qui y a réalisé plusieurs observations. L'universitaire estime que l'enseignement n'y est *« pas du tout sectaire »* et en veut pour preuve un cours qu'il y a donné sur la philosophie de Leibniz. (...et pourquoi pas sur Darwin ?)

« J'ai pu tenir un discours qui n'est pas dans la doxa conservatrice et j'ai constaté qu'il y avait un espace de discussion. » *« Ils sont conservateurs sur le plan des mœurs et de l'orthodoxie islamique, mais ils ne sont pas fondamentalistes »*, renchérit Bernard Godard, ancien spécialiste de l'islam au ministère de l'intérieur qui dispense des cours de faits religieux à l'IESH.

Depuis quelques années, l'institut propose aussi un module de douze heures sur le catholicisme, assuré par le père Michel de Gigord. « *Les étudiants découvrent le catholicisme non pas de l'extérieur, mais de l'intérieur* », se félicite le prêtre (!).

Bernard Godard estime qu'une dissolution de l'IESH pourrait « *renforcer le fait que les jeunes aillent se nourrir sur des sites salafistes moins édulcorés et favoriser le fondamentalisme* ». Si la décision de dissolution devenait effective, l'institut a annoncé sa volonté d'introduire un recours en justice. D'ores et déjà, le gel des avoirs de l'IESH a été décidé par arrêté ministériel mi-juin.

<https://www.la-croix.com/religion/formation-des-imams-comment-l-institut-iesh-se-defend-contre-les-accusations-de-radicalisation-20250702>

Juvénal de Lyon